



Achat d'un bien suite à un héritage, en étant séparé

Par **vigneau_old**, le **19/06/2007** à **11:28**

Je vends la maison de famille sur laquelle j'ai 50% de la propriété.

Parrallèlement je veux acheter un appartement (bien entendu avec un apport qui viendra de la vente du bien hérité).

Je suis séparée depuis 6 ans, mais une séparation qui n'a pas abouti, mon ex mari ne s'étant pas déplacé, et ayant refusé ensuite une autre demande.

J'imagine que je ne suis pas dans la légalité.

puis-je acheter en mon nom propre et pas sous la communauté ?

Dois je divorcer avant de me lancer dans un achat ?

Existe t il des procédures de divorces rapides, compte tenu de la séparation ?

Que dois je faire ?